



Association des St Léger de France et d'Ailleurs
Mairie Le Landreau - 49 280 St Léger sous Cholet
téléphone 02 41 56 23 23 / fax 02 41 56 26 61
assostleger@orange.fr

réunion de bureau du samedi 6 février 2010 à Saint Léger du Bourg-Denis (Seine Maritime)

présents à la réunion, après l'apéritif déjeunatoire :o)

Nicolle RIMASSON, Marie-France et Alain BERTONCINI, Dominique VOLLOT, Manu DESPOIS, Martine et Loïc TRANCHANT, tous Amis de Léo de l'Aubette (St Léger du Bourg-Denis - 76)

Alain ROBERT président, Guy MALBRAND trésorier adjoint (St Léger de Montbrillais - 86)

Edmond LELIEVRE vice-président (St Léger sur Sarthe - 61)

Jérôme GARÇON trésorier (St Léger des Aubées - 28)

Christophe RIPOCHE président d'honneur (St Léger sous Cholet - 49)

Christian GAILLARD (St Léger de Rôtes - 27)

excusés

Marie-Jo et Patrick MERCIER (St Léger du Bourg-Denis - 76)

Nicolle RIMASSON, maire de St Léger du Bourg-Denis (3 200 habitants environ), souhaite la bienvenue à tous.
Alain ROBERT explique le but de cette réunion : point sur la future AG et fonctionnement de l'association.



Marie-France BERTONCINI et Patrick MERCIER
devant : Manu DESPOIS et Dominique VOLLOT



Jérôme GARÇON - Alain BERTONCINI - Dominique
VOLLOT Manu DESPOIS - Marie-France BERTONCINI



Christian et Véro GAILLARD - Colette et Edmond LELIEVRE

15^e Assemblée Générale à St Léger du Bourg-Denis les 19 et 20 juin 2010

Les Amis de Léo de l'Aubette présentent le programme qu'ils nous ont concocté pour l'AG 2010, ainsi que le dossier d'hébergement. Tout cela est joint au présent compte-rendu.

point financier

Le solde était au 31 décembre 2009 de + 6764 € 71. Il serait souhaitable d'avoir un matelas financier de 10 000 €. Pour cela, 3 sponsors vont être démarchés d'ici juin : la GMF, assureur de notre asso, par Jérôme GARÇON - le Crédit Mutuel, où nous avons un compte, par Guy MALBRAND - l'eau Saint-Léger, par Edmond LELIEVRE. D'autre part, 2 propositions seront faites lors de l'AG : passer la cotisation annuelle de 4 centimes d'€ par habitant à 5 centimes, et relever la cotisation plancher de 20 € à 25 €.

Enfin, il est décidé de créer une commission « comptabilité » indépendante, composée de Jérôme GARÇON, Guy MALBRAND et Didier HALLAIS, vérificateur des comptes. En effet, les difficultés sont considérables pour identifier certaines cotisations des Saint-Léger. Cette commission a attribué à chacune des communes un code de gestion, identifiant à rappeler à chaque fois (qui devra apparaître au dos du chèque ou sur le mandat communal et de l'avis de virement). Ce numéro prend la forme de « R1-49B » par exemple pour St Léger sous Cholet, qui se trouve dans notre région 1 et est le second Saint-Léger, par ordre alphabétique, du Maine et Loire. Il sera proposé à l'AG que cette commission adresse elle-même, à compter du 1^{er} janvier 2011, l'appel à cotisation aux mairies et à nos autres adhérents, et n'oublie pas de les remercier lorsque ladite cotisation nous parviendra.



Chantal et Christophe RIPOCHE - Guy MALBRAND - Michèle GARCIA

les vœux du président

Chers amis,

C'est avec beaucoup de retard que je viens vous offrir mes meilleurs vœux pour 2010.

Je vous souhaite une excellente santé pour vous et vos proches, beaucoup de réussite dans vos projets et bien des bonheurs et des joies dans vos familles.

Nous aurons la joie de nous retrouver les 19 et 20 juin sur les bords de l'Aubette, près de Rouen, ce sera pour beaucoup d'entre nous une découverte et une nouvelle fois de formidables retrouvailles où j'ai hâte de vous revoir.

Profitons de cette année pour renforcer notre participation au sein de l'association, il y a beaucoup de travail à réaliser et nous devons tous nous y employer pour soulager ceux qui sont sur le front depuis le début.

Que de bonheurs avons-nous reçus grâce à nos rencontres !

Continuons à œuvrer pour partager notre belle aventure avec le plus de monde possible.

De mon côté, je me suis lancé avec les Amis de Léo des Vignes dans un grand projet qui vous mènera dans notre village en 2011, pour le 8 Rassemblement, vous ne devriez pas être déçus.

Rendez-vous pour l'heure à l'AG de St Léger du Bourg-Denis, en juin prochain.

A toutes et tous, je renouvelle mes vœux les plus sincères.

Alain ROBERT, président de l'Association des Saint-Léger

**de l'Aube, où nous étions l'an passé, à l'Aubette, qui coule à St Léger du Bourg-Denis...
Au plaisir de vous y rencontrer les 19 et 20 juin !**



Appel de cotisation pour l'année 2010



Suite à l'Assemblée Générale de Saint Léger près Troyes fin mai 2009, la cotisation pour l'année 2010 est inchangée et fixée à 4 centimes d'€ par habitant, avec un minimum de 20 €.

LA COMMUNE DE -----

CODE POSTAL -----

L'ASSOCIATION -----

M. OU MME -----

est redevable pour l'année 2010 de la somme de 4 centimes d'€ par hab. x ----- habitants (minimum 20 €), soit ----- €. (sur la base du relevé INSEE 2010)

Le paiement doit s'effectuer accompagné du code de gestion (qui se trouve dans le grand tableau au verso) pour faciliter le travail des comptables et l'identification des versements :

- par chèque à « l'association des St Léger de France et d'Ailleurs » + **le code de gestion**
- par virement sur le compte Crédit Mutuel **accompagné du code de gestion**

établissement	guichet	n° de c ompte	clé	code de gestion
15459	37140	00010791001	36	-----

code IBAN pour les virements de l'étranger : FR76 1545 9371 4000 0107 9100 136

code BIC : CMCIFR2A

Merci de transmettre à l'organisme payeur : mairie, association, adhérent individuel, et de bien préciser **de faire suivre le code de gestion du départ de l'ordre au versement sur le compte.**

Merci de votre compréhension

Les trésoriers

Voir au verso le tableau avec votre **code de gestion** à écrire au dos du chèque ou à faire suivre sur l'ordre de paiement **mairie / perception / virement sur le compte** de notre association :

à gauche, le code de gestion à faire suivre de la perception jusqu'au compte de l'asso

Région 1		Région 6	
R1-35	St Léger des Prés	R6-03	St Léger sur Vouzance
R1-44	St Léger les Vignes	R6-42	St Léger sur Roanne
R1-49A	St Léger des Bois	R6-69	St Lager
R1-49B	St Léger sous Cholet	R6-71A	St Léger du Bois
R1- 53	St Léger en Charnie	R6-71B	St Léger les Paray
		R6-71C	St Léger sous Beuvray
Région 2		R6-71D	St Léger ss la Bussière
R2-14A	St Léger Dubosq	R6-71E	St Léger sur Dheune
R2-14B	St Léger / Martragny	R6-Suisse	St Légier la Chiésaz
R2-27A	La Lande St Léger		
R2-27B	St Léger de Rôtes	Région 7	
R2-27C	St Léger du Gennetey	R7-05	St Léger les Mélèzes
R2-50	St Léger	R7-06	St Léger
R2-61	St Léger sur Sarthe	R7-07	St Lager Bressac
R2-76A	St Léger aux Bois	R7-48A	St Léger de Peyre
R2-76B	St Léger du Bourg-Denis	R7-48B	St Léger du Malzieu
		R7-73A	St Léger
Région 3		R7-73B	Villard Léger
R3-59	Trieth St Léger	R7-84	St Léger du Ventoux
R3-60A	St Léger aux Bois		
R3-60B	St Léger en Bray	Région 8	
R3-62A	St Léger les Croisilles	R8-16	St Léger
R3-62B	Sus St Léger	R8-17A	St Léger près Pons
R3-80A	Domléger	R8-17B	St Léger / St Mandé
R3-80B	St Léger les Authie	R8-33A	St Léger de Balson
R3-80C	St Léger les Domart	R8-33B	St Léger de Vignague
R3-80D	St Léger sur Bresle	R8-47A	St Léger sur Garonne
R3-BelgA	St Léger Estaimpuis	R8-47B	St Léger / Penne d'Agenais
R3-BelgB	St Léger en Gaume		
		Région 9	
Région 4		R9-23A	St Léger Bridereix
R4-28	St Léger des Aubées	R9-23B	St Léger le Guérétois
R4-77A	La Chapelle Iger	R9-79A	St Léger de la Martinière
R4-77B	St Léger	R9-79B	St Léger de Montbrun
R4-78	St Léger en Yvelines	R9-79C	St Liguairé
R4-94	Boissy St Léger	R9-86A	St Léger de Montbrillais
		R9-86B	St Léger la Pallu
Région 5		R9-87A	St Léger la Montagne
R5-10A	St Léger près Troyes	R9-87B	St Léger Magnazeix
R5-10B	St Léger sous Brienne		
R5-10C	St Léger sous Margerie	Autres Adhésions	
R5-18	St Léger le Petit	AA-21	René Ribes
R5-21A	St Léger de Fourches	AA-33	Alain Soucadauch
R5-21B	St Léger Triey	AA-34	Dédé Cailleau
R5-58A	St Léger de Fougeret	AA-37	Didier Hallais
R5-58B	St Léger des Vignes	AA-75	Suzy Balle-Gourdon
R5-70	Mont St Léger	AA-60	Jean-Pierre Peudevin
R5-89	St Léger Vauban	AA-83	Serge Dalys
		AA-42	Les Ligérots d'Alors
		AA-80	Les Amis de St Léger de Lucheux